

Pour plus d'informations

Contacts :

Association Internationale des Maires Francophones

Laurent JABOEUF

9, rue des Halles

75001 Paris - FRANCE

Tél. + 33 1 44 88 22 88

Fax + 33 1 40 39 06 62

Courriel : l.jaboeuf@aimf.asso.fr

Site internet : www.aimf.asso.fr

Délégation de la Commission européenne en Côte d'Ivoire

18 rue du Docteur Crozet

01 BP 1821 ABIDJAN

Tél. : + 225 20 31 83 50

Courriel : delegation-ivory-coast@ec.europa.eu

Site internet : www.delciv.ec.europa.eu

Ce programme est mis en œuvre par l'AIMF et ses partenaires. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission européenne.



Ce projet est financé par
l'Union européenne



Programme « Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales »

Renforcement des capacités des collectivités locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire dans une logique de dialogue et de construction de la paix par le développement



Ce projet est mis en œuvre par l'Association Internationale des Maires Francophones et 7 partenaires

Renforcement des capacités des collectivités locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire dans une logique de dialogue et de construction de la paix par le développement

Contexte

La Côte d'Ivoire et le Burkina Faso entretiennent des liens étroits qui ont été affectés par la crise ivoirienne en 2002.

Depuis 2006, la Côte d'Ivoire a amorcé avec la médiation du Président du Burkina Faso, une sortie de crise qui doit se traduire par la tenue d'élections présidentielles puis locales. Si les liens ont été établis au niveau des autorités d'Etat (traité d'amitié et de coopération, 29 juillet 2008) et des acteurs économiques, le dialogue au niveau des autorités locales ne s'est pas encore pleinement engagé, malgré des efforts accomplis en 2005 pour réunir au Mali, l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire, l'Association des Maires du Mali et l'Association des Maires du Burkina Faso.

Les autorités locales burkinabé et ivoiriennes, avec le transfert de compétences de la décentralisation (éducation, eau, assainissement, santé, état civil, développement économique), partagent pourtant des problématiques communes : manque de ressources humaines; difficile accès aux fonds nationaux/internationaux pour financer les services de base ; le manque de ressources humaines/financières des associations nationales d'ALs pour assurer leur rôle de plaidoyer et de défense des intérêts de leurs membres.

Objectifs

- Contribuer à renforcer les partenariats et le dialogue interculturel entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire afin de consolider la paix et la stabilité régionale
- Contribuer à renforcer les partenariats de coopération décentralisée Nord Sud et Sud Sud
- Contribuer à renforcer le rôle des autorités locales dans le processus de décentralisation et leur reconnaissance comme partenaires des politiques de développement national et régional

Objectif spécifique

Renforcer les capacités des autorités locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire afin de

- (i) faciliter l'exercice de leur mandat dans un contexte de décentralisation
- (ii) développer l'accès aux financements internationaux
- (iii) soutenir la consolidation de la paix et le dialogue mutuel entre les deux pays

Composantes

1. Dialogue et coopération entre les autorités locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire
- 4 Rencontres de haut niveau entre élus burkinabé et ivoiriens, et les associations nationales de la région ouest africaine
2. Renforcement des associations nationales de collectivités locales
3. Renforcement des élus et des cadres des autorités locales des deux pays
4. Développement de projets de coopération décentralisée entre collectivités locales européennes, ivoiriennes et burkinabé

Partenaires

- Assemblée des Districts et Départements de Côte d'Ivoire (ADDCl)**
- Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)**
- Association des Régions du Burkina Faso (ARBF)**
- Cités unies France (CUF)**
- Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI)**
- Ville de Ouagadougou (Burkina Faso)**
- Université des Collectivités (Côte d'Ivoire)**



*1er Comité de pilotage
Ouagadougou, le 7 janvier 2010*

BUDGET

1 100 000 Euros / 721 000 000 FCFA

Commission européenne : 828 000 Euros

AIMF : 255 000 Euros

CUF : 25 000 Euros

Démarrage du projet Le 7 Janvier 2010